



Centre de Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

# RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

## CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

### PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE

#### – SESSION 2024 –

## I. CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE

### A. Contexte

Au titre de l'année 2024, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes a organisé, en convention avec les Centres de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône, les concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans les spécialités définies ci-après.

Le nombre de postes ouverts est de 75, se répartissant comme suit :

SPECIALITES	Concours EXTERNE	Concours INTERNE	TROISIEME Concours	TOTAL
<b>Bâtiment travaux publics, voirie et réseaux divers</b> <i>Option : Agent d'exploitation de la voirie publique</i>	7	6	3	<b>16</b>
<b>Conduite de véhicules</b> <i>Option : Conduite de véhicule poids lourds</i>	11	10	4	<b>25</b>
<b>Environnement, hygiène</b> <i>Option : Hygiène et entretien des locaux et espaces publics</i>	5	2	--	<b>7</b>
<b>Mécanique, électromécanique</b> <i>Options : Mécanicien hydraulique Electrotechnicien, électromécanicien</i>	12	10	5	<b>27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>75</b>

### B. Calendrier

Arrêté d'ouverture	14 mars 2023
Période de préinscription	23 mai au 28 juin 2023
Date limite de dépôt des dossiers	6 juillet 2023
Epreuve d'admissibilité	18 janvier 2024
Réunion du jury d'admissibilité	5 mars 2024
Epreuves d'admission	Du 21 mars au 13 juin 2024
Réunion du jury d'admission	1 <sup>er</sup> juillet 2024

## C. Inscriptions

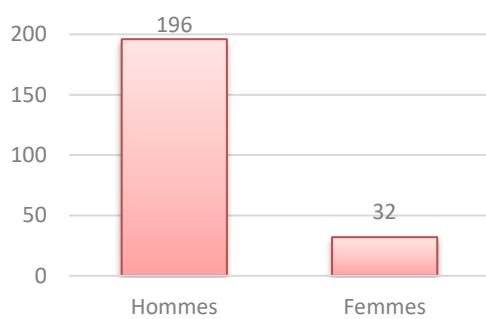
Nombre de candidats inscrits	321 candidats
Nombre de candidats admis à concourir	277 candidats
Nombre candidats présentant un handicap	9 candidats dont aucun n'a demandé d'aménagement d'épreuve

## D. Profil des candidats présents à l'épreuve d'admissibilité

Sur 321 candidats inscrits au concours d'Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, 228 candidats étaient présents à l'épreuve écrite répartis de la façon suivante :

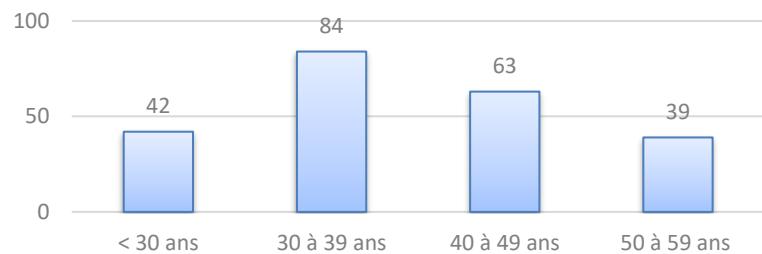
	EXTERNE			INTERNE			3 <sup>EME</sup> CONCOURS		
	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Postes ouverts	Inscrits	Présents
BTP VRD	7	12	5 (42 %)	6	25	20 (80 %)	3	2	2 (100 %)
CONDUITE	11	39	20 (51 %)	10	129	100 (78 %)	4	13	11 (85 %)
ENV. HYG	5	16	6 (38 %)	2	58	41 (71 %)	/	/	/
MECA	12	10	7 (70 %)	10	16	15 (94 %)	5	1	1 (100 %)
TOTAL	35	77	36 (47 %)	28	228	176 (77 %)	12	16	14 (88 %)

### Répartition hommes/femmes

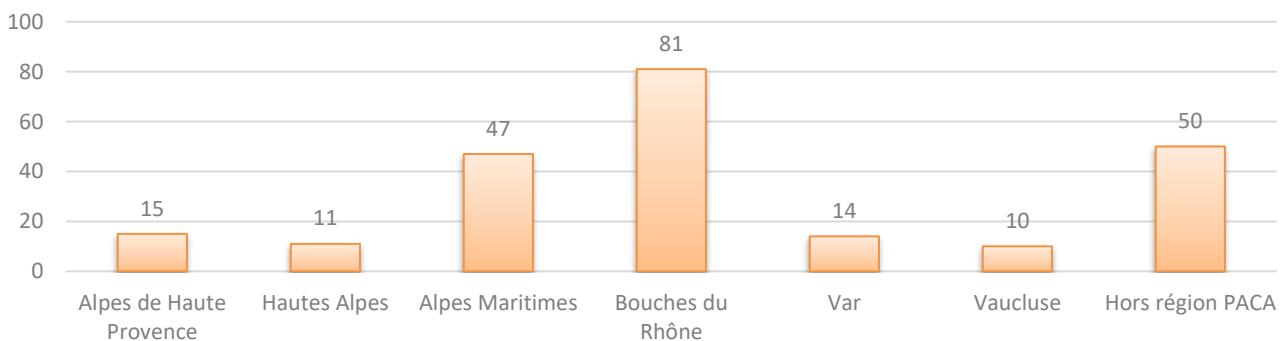


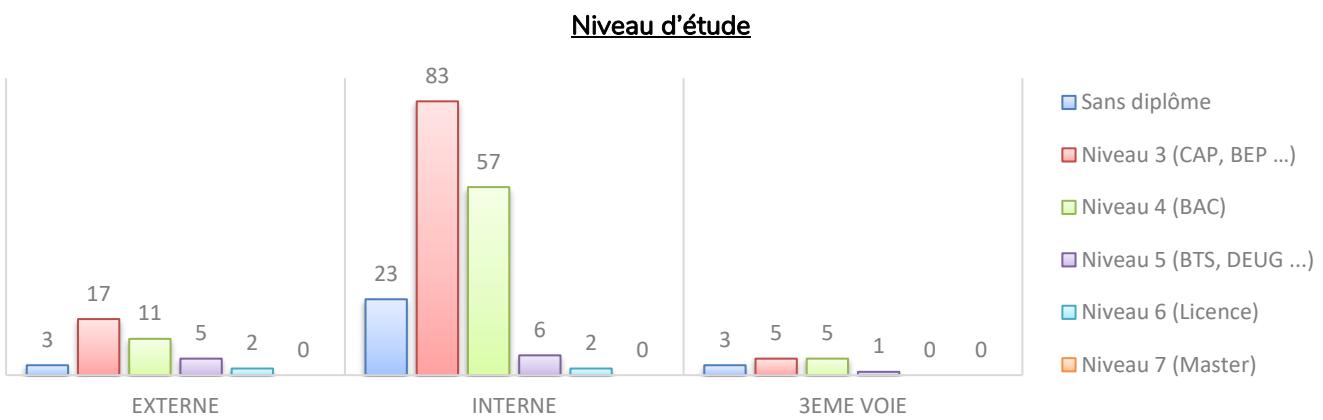
### Répartition par classe d'âge

L'âge moyen des candidats est de 38 ans  
Le candidat le plus jeune a 20 ans et le plus âgé a 57 ans



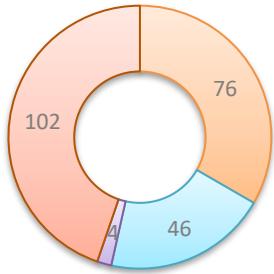
### Répartition géographique





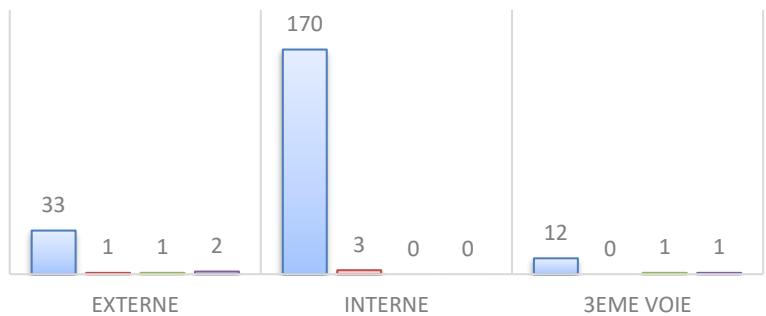
### **Préparation au concours**

■ Personnelle ■ CNFPT ■ Autre organisme ■ Aucune



### **Situation professionnelle des candidats**

■ FPT ■ FPE ■ Secteur privé ■ Sans emploi



## **II. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE**

### **A. Modalités de déroulement de l'épreuve**

#### **a. Nature de l'épreuve**

L'épreuve consiste en la **vérification**, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, **des connaissances théoriques de base** du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : 1 heure ; coefficient 2).

#### **b. Dates et lieux des épreuves**

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 18 janvier 2024 à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) – Rue Bayard – 05000 GAP.

### **B. Incident survenu lors des épreuves et copies litigieuses**

#### **a. Examen des incidents survenus lors des épreuves**

Les surveillants ont fait remonter les incidents suivants :

- Les candidats des copies n° 363 et 364, admis à concourir sous réserve de fournir les pièces manquantes à leur dossier avant la 1<sup>ère</sup> épreuve, n'ont pas fourni les pièces permettant de compléter leur dossier. Ils ne sont donc pas admis à concourir. Leur copie ne peut faire l'objet d'une correction.

- Le candidat de la copie 360 a continué d'écrire sur sa copie après le temps réglementaire malgré l'annonce du surveillant puis un avertissement ciblé.  
Le jury décide à l'unanimité d'annuler cette copie.

b. Examen des copies litigieuses

Les correcteurs n'ont fait remonter aucune copie litigieuse.

### C. Résultats de l'épreuve d'admissibilité

Modalités de notation (*article 18 du décret n°2013-593 et article 7 du décret n°2007-108*):

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

CONCOURS EXTERNE						
Spécialités	Options	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Eliminés
ADMISSIBILITE			10,50	10,25		
BTP VRD	Agent d'exploitation de la voirie publique	8,92	7,70	5,80	15,60	0
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicule poids lourds	13,79	13,73	9,20	17,35	0
ENVIRON. HYGIENE	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	7,34	7,82	3,00	11,25	2
MECANIQUE, ELECTROMECANIQUE	Mécanicien hydraulique	5,69	5,57	3,00	8,63	2
	Electrotechnicien, électromécanicien	7,21	5,88	5,50	10,25	0

CONCOURS INTERNE						
Spécialités	Options	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Eliminés
ADMISSIBILITE			10,84	11,63		
BTP VRD	Agent d'exploitation de la voirie publique	6,96	6,98	1,55	13,80	7
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicule poids lourds	14,32	15,00	8,10	18,95	0
ENVIRON. HYGIENE	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	5,68	4,50	0,75	13,50	20
MECANIQUE, ELECTROMECANIQUE	Mécanicien hydraulique	6,85	6,19	3,00	11,00	2
	Electrotechnicien, électromécanicien	6,34	6,38	1,13	12,25	1

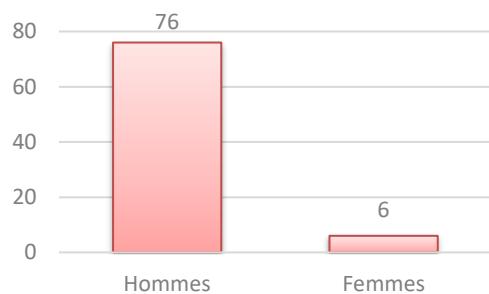
TROISIEME CONCOURS						
Spécialités	Options	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Eliminés
ADMISSIBILITE		12,39	12,75			
BTP VRD	Agent d'exploitation de la voirie publique	6,15	6,15	4,60	7,70	1
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicule poids lourds	13,67	14,20	8,45	16,95	0
MECANIQUE, ELECTROMECANIQUE	Electrotechnicien, électromécanicien	10,75	10,75	10,75	10,75	0

Au regard des résultats obtenus par les candidats, du nombre de postes ouverts et après avoir délibéré, les membres du jury fixent les seuils d'admissibilité suivants :

Spécialités	EXTERNE		INTERNE		3 <sup>EME</sup> VOIE	
	Seuils (sur 20,00)	Admissibles	Seuils (sur 20,00)	Admissibles	Seuils (sur 20,00)	Admissibles
Bâtiment Travaux Publics Voirie et Réseaux Divers	5,00 /20,00	5	7,50 /20,00	8	7,50 /20,00	1
Conduite de véhicules	10,00 /20,00	15	16,70 /20,00	19	11,00 /20,00	8
Environnement Hygiène	5,00 /20,00	4	10,00 /20,00	4	/	/
Mécanique Electromécanique	5,00 /20,00	5	5,00 /20,00	12	5,00 /20,00	1
<b>TOTAL</b>		<b>29</b>		<b>43</b>		<b>10</b>

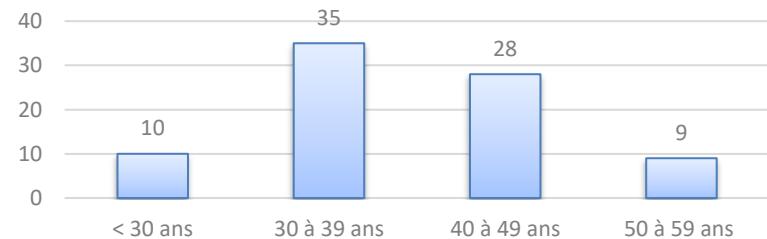
#### D. Profil des candidats admissibles

Répartition hommes/femmes

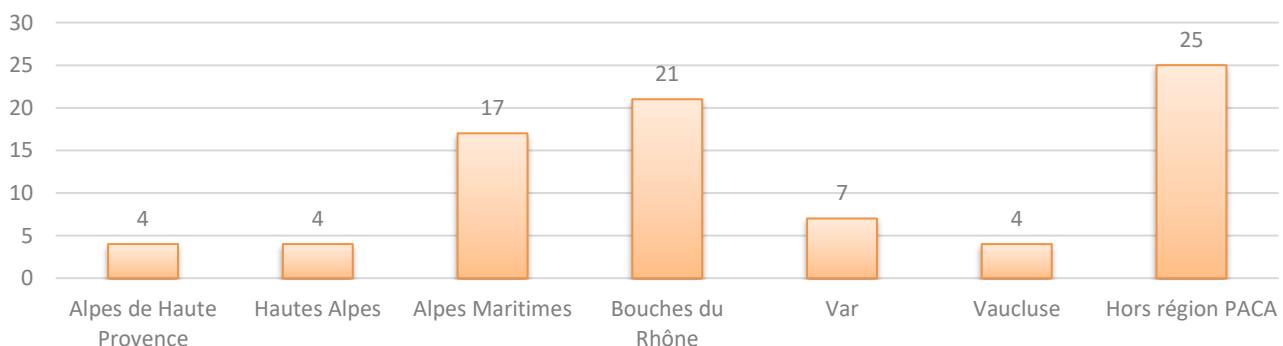


Répartition par classe d'âge

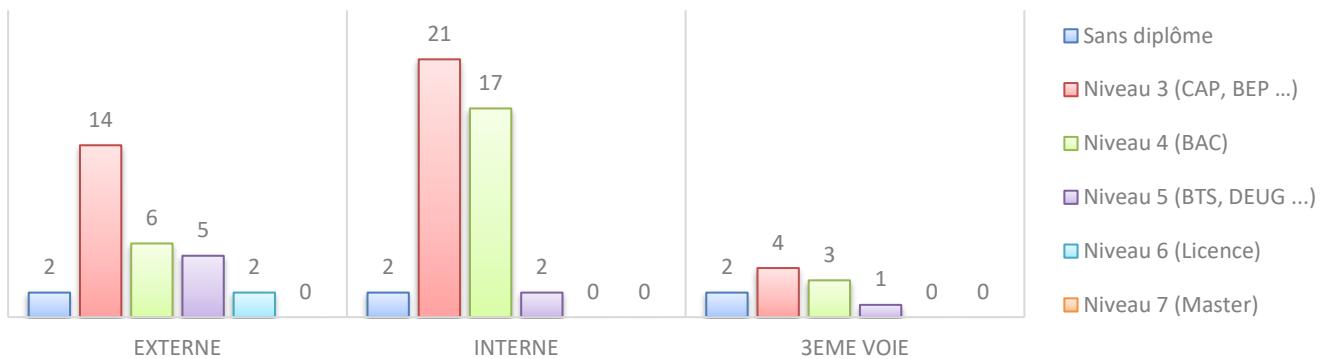
L'âge moyen des candidats est de 38 ans  
Le candidat le plus jeune a 23 ans et le plus âgé a 57 ans



Répartition géographique

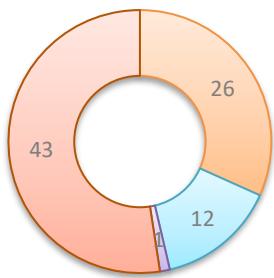


### Niveau d'étude



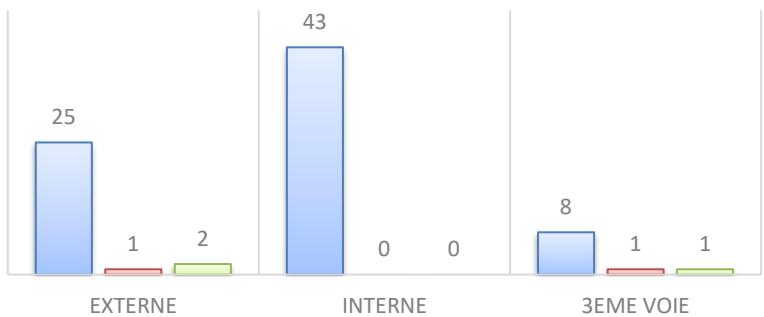
### Préparation au concours

■ Personnelle ■ CNFPT ■ Autre organisme ■ Aucune



### Situation professionnelle des candidats

■ FPT ■ Secteur privé ■ Sans emploi



## III. EPREUVE D'ADMISSION

### A. Modalités de déroulement de l'épreuve

#### a. Nature des épreuves

##### ➤ Concours externe

1% Un **entretien dans l'option** choisi par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : quinze minutes ; coefficient 3) ;

2% Une **interrogation orale destinée à vérifier les connaissances** du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coefficient 2).

##### ➤ Concours interne

1% Une **épreuve pratique dans l'option** choisi par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une 1 heure ni excéder 4 heures (coefficient 3).

2% Un **entretien** portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 3).

➤ Troisième concours

1% Une **épreuve pratique** dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une 1 heure ni excéder 4 heures (coefficient 3).

2% Un **entretien** débutant par un exposé par le candidat sur son expérience et sa motivation et consistant ensuite en des questions visant à permettre d'apprécier les connaissances et aptitudes ainsi que les motivations du candidat à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : quinze minutes ; coefficient 3).

b. Dates et lieux des épreuves

Les **épreuves orales d'admission** du **concours externe** se sont déroulées les 16 et 18 avril 2024 au Centre de Gestion des Hautes-Alpes à Gap. Sur les 29 candidats convoqués, 26 se sont présentés aux épreuves orales (soit 10,3% d'absentéisme).

Les **épreuves pratiques d'admission** du **concours interne** et **troisième concours** se sont déroulées de fin mars à mi-juin 2024 selon le calendrier ci-dessous. Sur les 53 candidats convoqués, 44 se sont présentés à ces épreuves (soit 17% d'absentéisme).

SPECIALITES / Options	DUREE DES EPREUVES (fixée par le jury)	LIEU	DATES
<b>BATIMENT TRAVAUX PUBLICS VOIRIE ET RESEAUX DIVERS</b> Agent d'exploitation de la voirie publique	1h00	Service Technique de LARAGNE-MONTEGLIN	Le 8 avril 2024
<b>CONDUITE DE VEHICULES</b> Conduite de véhicules poids lourds	1h00	Plateau technique de ECF Centre de formation à MONTGARDIN	Du 21 mars au 4 avril 2024
<b>ENVIRONNEMENT HYGIENE</b> Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	1h00	Collège de Fontreyne à GAP	Le 22 avril 2024
<b>MECANIQUE ELECTROMECANIQUE</b> Mécanicien hydraulique	1h00	Centre Technique d'EMBRUN	Le 30 mai 2024
<b>MECANIQUE ELECTROMECANIQUE</b> Electrotechnicien, électromécanicien	1h00	Station d'épuration à SAVINES LE LAC	Le 13 juin 2024

Il est à noter que l'épreuve orale d'admission du concours interne s'est déroulée le même jour que l'épreuve pratique, à la suite de celle-ci.

L'**épreuve orale d'admission** du **troisième concours** s'est déroulée le 15 avril 2024 au Centre de Gestion des Hautes-Alpes à Gap. Sur les 10 candidats convoqués, tous étaient présents.

## B. Incident survenu lors des épreuves et copies litigieuses

Les surveillants et examinateurs ont fait remonter les incidents suivants :

- 1 candidat admissible au concours interne, spécialité « Bâtiment travaux publics, voirie et réseaux divers » s'est présenté le 08/04/2024 à l'entretien oral sans s'être présenté à l'épreuve pratique deux heures plus tôt. Il dit ne pas avoir reçu sa convocation à l'épreuve pratique. Dans l'attente des vérifications nécessaires, il a passé ses 2 épreuves.

Après vérification sur son espace candidat où sont déposées les convocations et autres documents, nous avons confirmation que les 2 convocations ont été déposées le 25 mars 2024 à 11h46 et 11h57. L'éditeur du logiciel a pu également confirmer que ces 2 documents étaient visibles aux heures mentionnées ci-dessus.

Le jury décide à l'unanimité de conserver son épreuve.

- 1 candidat admissible au concours interne, spécialité « Environnement Hygiène » s'est présenté le 22/04/2024 à l'entretien oral sans s'être présenté à l'épreuve pratique deux heures plus tôt. Il reconnaît avoir vu les 2 liens de téléchargement vers ses convocations mais n'avoir cliqué que sur un seul.

## C. Résultats des épreuves d'admission

Modalités de notation (*article 18 du décret n°2013-593 et articles 7 et 11 du décret n°2007-108*) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires entraîne l'élimination du candidat.
- Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

CONCOURS EXTERNE						
Options	Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Eliminés
ADMISSION		13,81	14,00			
⇒ BATIMENT TRAVAUX PUBLICS VOIRIE ET RESEAUX DIV.		11,06	11,00			
Agent d'exploitation de la voirie publique	Entretien dans l'option	11,10	11,00	5,50	18,00	0
	Interrogation orale	11,00	11,00	7,00	17,00	0
⇒ CONDUITE DE VEHICULE		14,18	13,50			
Conduite de véhicule poids lourds	Entretien dans l'option	15,77	16,00	13,00	20,00	0
	Interrogation orale	11,81	12,00	5,00	18,00	0
⇒ ENVIRONNEMENT HYGIENE		14,87	15,00			
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Entretien dans l'option	16,33	16,00	14,00	19,00	0
	Interrogation orale	12,67	13,00	6,00	19,00	0
⇒ MECANIQUE ELECTROMECANIQUE		14,96	15,75			
Mécanicien hydraulique	Entretien dans l'option	16,50	16,50	16,50	16,50	0
	Interrogation orale	9,00	9,00	4,00	14,00	1
Electrotechnicien, électromécanicien	Entretien dans l'option	17,67	17,50	16,50	19,00	0
	Interrogation orale	13,33	14,00	11,00	15,00	0
ADMISSION CUMULEE		13,11	13,00			

CONCOURS INTERNE						
Options	Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Eliminés
ADMISSION		13,77	13,50			
⇒ BATIMENT TRAVAUX PUBLICS VOIRIE ET RESEAUX DIV.		13,68	13,75			
Agent d'exploitation de la voirie publique	Epreuve pratique dans l'option	14,43	14,00	13,50	16,00	0
	Entretien	12,93	12,50	12,00	15,00	0
⇒ CONDUITE DE VEHICULE		12,84	12,50			
Conduite de véhicule poids lourds	Epreuve pratique dans l'option	12,45	12,19	8,00	16,90	0
	Entretien	13,22	13,00	9,00	18,00	0

⇒ ENVIRONNEMENT HYGIENE		15,25	15,50			
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Epreuve pratique dans l'option	15,50	15,50	15,00	16,00	0
	Entretien	15,00	15,00	14,00	16,00	0
⇒ MECANIQUE ELECTROMECANIQUE		15,36	15,75			
Mécanicien hydraulique	Epreuve pratique dans l'option	18,67	19,50	16,50	20,00	0
	Entretien	17,83	18,50	16,00	19,00	0
Electrotechnicien, électromécanicien	Epreuve pratique dans l'option	13,58	12,75	12,00	16,50	0
	Entretien	14,25	13,75	10,00	19,50	0
ADMISSION CUMULEE		13,55	13,50			

TROISIEME CONCOURS						
Options	Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Eliminés
ADMISSION			12,84	12,50		
⇒ BATIMENT TRAVAUX PUBLICS VOIRIE ET RESEAUX DIV.		14,50	14,50			
Agent d'exploitation de la voirie publique	Epreuve pratique dans l'option	13,50	13,50	13,50	13,50	0
	Entretien	15,50	15,50	15,50	15,50	0
⇒ CONDUITE DE VEHICULE			12,24	12,50		
Conduite de véhicule poids lourds	Epreuve pratique dans l'option	11,17	12,19	8,00	14,00	0
	Entretien	13,31	12,50	8,50	18,00	0
⇒ MECANIQUE ELECTROMECANIQUE			16,00	16,00		
Electrotechnicien, électromécanicien	Epreuve pratique dans l'option	15,00	15,00	15,00	15,00	0
	Entretien	17,00	17,00	17,00	17,00	0
ADMISSION CUMULEE			13,12	13,00		

Au regard des résultats obtenus par les candidats, du nombre de postes ouverts et après avoir délibéré, les membres du jury fixent les seuils d'admission suivants :

Spécialités	EXTERNE		INTERNE		3 <sup>EME</sup> VOIE	
	Seuils	Admis	Seuils	Admis	Seuils	Admis
Bâtiment Travaux Publics Voirie et Réseaux Divers	10,00 /20,00	3	10,00 /20,00	7	10,00 /20,00	1
Conduite de véhicules	13,00 /20,00	9	13,00 /20,00	13	13,00 /20,00	3
Environnement Hygiène	10,00 /20,00	3	10,00 /20,00	2	/	/
Mécanique Electromécanique	10,00 /20,00	4	10,00 /20,00	8	10,00 /20,00	1
TOTAL		19		30		5

#### ❖ POSTES TRANSFERES

Le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux prévoit en son article 6 : « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne ».

Les membres de jury décident de transférer :

- ▶ Spécialité « Bâtiment Travaux Publics, Voirie et Réseaux Divers »
  - 1 poste non pourvu au concours externe vers le concours interne
- ▶ Spécialité « Conduite de véhicules »
  - 2 postes non pourvus au concours externe vers le concours interne
  - 1 poste non pourvu au troisième concours vers le concours interne

Les délibérations étant closes, le jury arrête par ordre alphabétique les listes des candidats admis au concours d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2024 organisé par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Il charge le Centre de Gestion d'informer les intéressé(e)s.

#### D. Appréciation générale

Les membres du jury déplorent un manque de préparation. Les points faibles, pour certains candidats, sont une méconnaissance de l'environnement institutionnel et professionnel ainsi que de faibles connaissances en matière d'hygiène et sécurité.

A l'inverse, les examinateurs des épreuves pratiques ont auditionné d'excellents candidats qui démontrent de solides aptitudes professionnelles.

Le jury conseille aux candidats d'élargir leurs connaissances au-delà de leur expertise-métier ; et aux collectivités de mieux accompagner et préparer leurs agents dans cette démarche.

Enfin, le jury remercie le Centre de Gestion pour la maîtrise et la qualité de l'organisation logistique ainsi que les examinateurs pour leur disponibilité et leur expertise.

Fait à Gap, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

La Présidente du jury  
Madame Carole CHAUVENT

